

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 29 AVR. 2021

ID : 074-247400112-20210427-D_2021_51-DE

2021-51 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF À LA CRÉATION D'UN C.L.A.E., À LA RÉHABILITATION PARTIELLE ET
À L'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE À CRUSEILLES LOTS N° 8-9-13 ET 19



République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 AVRIL 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 21 avril 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Pierre GAL

Date d'affichage : 29 AVR. 2021

OBJET : MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF À LA CRÉATION D'UN C.L.A.E., À LA RÉHABILITATION PARTIELLE ET À L'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE À CRUSEILLES LOTS N° 8-9-13 ET 19

MODIFICATIONS DU MARCHE PUBLIC RELATIF A LA CREATION D'UN C.L.A.E., A LA REHABILITATION PARTIELLE ET A L'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHEQUE A CRUSEILLES LOTS N°8-9-13 ET 19

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E., la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose que des modifications du programme de travaux sont intervenues à la demande du bureau de contrôle technique et du coordonnateur Système de sécurité incendie (SSI) par rapport aux règles de sécurité contre l'incendie. De même, une modification des stores sur le puits de lumière s'avère nécessaire. D'autres menus travaux supplémentaires doivent également être réalisés.

Monsieur le Président fait savoir que des modifications du programme de travaux sont en outre intervenues à la demande de la Commune, notamment pour l'installation d'une antenne Wifi sur la toiture.

L'ensemble de ces prestations nouvelles, induisant des plus-values, impliquent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 4 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 10 001,20 € HT (12 001,44 € TTC) répartie comme suit :

- Lot n°8 Occultations - Titulaire : ASYMPTOTE S.A.R.L. Montant des travaux supplémentaires : 1 227 € HT, soit une augmentation de 3,02 % du montant initial du lot
- Lot n°9 Serrurerie - Titulaire : S.A.R.L. PASCAL COULLOUX. Montant des travaux supplémentaires : 3 636 € HT, soit une augmentation de 3,42 % du montant initial du lot
- Lot n°13 Faux-plafonds - Titulaire : S.A.S. ALBERT ET RATTIN. Montant des travaux supplémentaires : 2 773,20 € HT, soit une augmentation de 9,54 % du montant initial du lot
- Lot n°19 Electricité - Courants faibles - Titulaire : S.A.R.L. ECM. Montant des travaux supplémentaires : 2 365 € HT, soit une augmentation de 0,80 % du montant initial du lot

Les projets d'avenants et leurs annexes relatives au descriptif des travaux modificatifs de chaque lot sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 21 mai 2019 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur cette opération. Il invite donc l'Assemblée à examiner ces dossiers.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 29 AVR. 2021

ID : 074-247400112-20210427-D_2021_51-DE

2021-51 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DU MARCHE PUBLIC RELATIF A LA CREATION D'UN C.L.A.E., A LA REHABILITATION PARTIELLE ET A L'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHEQUE A CRUSEILLES LOTS N°8-9-13 ET 19

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ AUTORISE :

- Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marchés publics par avenants en plus-value pour les lots ci-après :
 - Lot n°8 Occultations pour un montant supplémentaire de 1 227 € HT
 - Lot n°9 Serrurerie pour un montant supplémentaire de 3 636 € HT
 - Lot n°13 Faux-plafonds pour un montant supplémentaire de 2 773,20 € HT
 - Lot n°19 Electricité - Courants faibles pour un montant supplémentaire de 2 365 € HT

Acte certifié exécutoire le :

29 AVR. 2021

Le Président
Xavier BRAND





MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 13 Faux-plafonds

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.S. ALBERT ET RATTIN
ZA Chemin du Chanay
73190 SAINT-BALDOPH
@ : ar@albert-rattin.fr
N° SIRET : 418 892 063 00011

Montant initial du marché public :
29 081,75 € HT, soit 34 898,10 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires suivants au sein du RASED, de l'atelier et de la classe n° 10 :

- Remplacement des dalles de plafond
- Nettoyage de l'ossature existante
- Reconstitution du plafond plâtre.

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **2 773,20 € HT, soit 3 327,84 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 9,54 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **31 854,95 € HT, soit 38 225,94 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

A. Identifications des parties et du marché public

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 8 Occultations

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

ASYMPTOTE S.A.R.L.
50, Rue du Souvenir
69009 LYON
@ : contact@asymptote-lyon.com
N° SIRET : 339 952 715 00037

Montant initial du marché public :
40 613 HT, soit 48 735,60 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public, en particulier les stores sur le puits de lumière qui ne permettent pas d'ouvrir la fenêtre lorsqu'ils se trouvent en position baissée.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 1 227 € HT, soit 1 472,40 € TTC.

La présente modification représente donc une augmentation de 3,02 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 41 840 € HT, soit 50 208 € TTC.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20210427-D_2021_51-DE



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

A. Identifications des parties et du marché public

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n°9 Serrurerie

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. PASCAL COULLOUX
466, Allée de la zone des Bonnets
74270 MUSIEGES
@ : info@coulloux.com
N° SIRET : 403 646 532 00024

Montant initial du marché public :
106 215,50 HT, soit 127 458,60 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à une demande du bureau de contrôle technique et du coordonnateur Système de sécurité incendie (SSI) par rapport aux règles de sécurité contre l'incendie.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires relatifs au garde-corps intérieurs à barreaudage et à l'escalier métallique avec marches en bois et garde-corps, dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **3 636 € HT, soit 4 363,20 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 3,42 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **109 851,50 € HT, soit 131 821,80 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le



ID : 074-247400112-20210427-D_2021_51-DE



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 19 Electricité - Courants faibles

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. ECM
44, chemin de l'arête
38690 BIOL
@ : contact@ecmsarl.fr
N° SIRET : 508 674 710 000 27

Montant initial du marché public :
296 271,50 € HT, soit 355 525,80 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier des travaux figure en annexes des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **2 365 € HT, soit 2 838 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 0,80 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **298 636,50 € HT, soit 358 363,80 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le